



Société Anonyme au capital de 8 771 404,15 euros
Siège social à Lyon (69009), 52 quai Paul Sédallian
327 888 111 RCS LYON

PUBLICATION D'UN ELEMENT DE REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL DE CEGID GROUP

Information au titre de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce

Lyon , France, 13 juillet 2016 - Le Conseil d'administration de Cegid Group, réuni le 8 juillet 2016, a approuvé les termes d'un engagement de non-concurrence qui serait applicable à Monsieur Patrick Bertrand en cas de cessation de son mandat social.

Monsieur Patrick Bertrand sera tenu par un engagement de non-concurrence d'une durée de 24 mois à compter de la fin de son mandat social de directeur général. Selon les circonstances de la cessation du mandat, Cegid Group verserait à Monsieur Patrick Bertrand, sous réserve du respect de son engagement, un montant brut de 500.000 euros payable en 24 mensualités.

Conformément aux dispositions légales, cet engagement sera notifié aux commissaires aux comptes, fera l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes et sera soumis à la ratification de la prochaine assemblée générale de Cegid Group.